

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LUNDI 12 FÉVRIER 2025 A 13 H 30 SALLE DES COMMISSIONS**

N° 2025/01

L'an deux mil vingt-cinq, le douze du mois de février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué en Séance Officielle à treize heures trente, s'est réuni en lieu ordinaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Vice-Présidente.

Mme Michèle FAVRE D'ANNE indique que le CCAS délibère sans condition de quorum, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, puisque lors de la séance du 3 février 2025 comprenant le même ordre du jour, le quorum n'avait pas pu être atteint.

Étaient présents : Mmes Michèle DUCROT, Nelly MIQUET-SAGE, Muriel PERILLAT dit LEGROS, Brigitte VULLIET, Administratrices.

Étaient absents : M. Pierre BIBOLLET, Président,
MM. Michel BIBOLLET, Jean-Marc GROFF, Mmes Madeleine PALACIOS, Joëlle TIBURZIO, M. Frédéric VAILLANT, Administrateurs.

Date de convocation : 5 février 2025
Administrateurs en exercice : 11
Présents et représentés : 5

Mme Brigitte VULLIET, Administratrice, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 NOVEMBRE 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 25 novembre 2024.

FINANCES

N° 2025/01 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – ANNÉE 2025

Conformément à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, chaque CCAS doit présenter un rapport d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'objectif est de débattre sur les grandes orientations 2025, tant en fonctionnement qu'en investissement, en recettes et en dépenses. Il convient de rappeler que ce débat représente une étape essentielle de la procédure budgétaire qui doit permettre aux administrateurs d'être informés du contexte économique et financier du CCAS afin de les éclairer sur leurs choix lors du vote du budget.

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir débattu des orientations budgétaires 2025

- **PREND** acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025.

Commentaires :

Au cours du débat sur le rapport d'orientations budgétaires les membres du CCAS ont émis plusieurs commentaires :

- *Il serait intéressant de continuer à travailler sur la mise en place d'une commission d'attribution des places en multi accueil.*

- *Concernant le repas des Seniors, il est décidé que la participation à ce moment de convivialité se fera sur inscription. La date est fixée au 16 novembre 2025*
- *La semaine Bleue se déroulera du 13 au 17 octobre 2025.*

CRÈCHE FAMILIALE

N° 2025/02 - RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRÈCHE FAMILIALE - ADOPTION

Mme Michèle FAVRE D'ANNE informe les membres du Conseil d'administration qu'il convient de modifier le règlement de fonctionnement de la crèche familiale (en bleu dans l'annexe).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **MODIFIE** le règlement de fonctionnement tel que proposé en annexe.

AFFAIRES GÉNÉRALES

MUTUELLE COMMUNALE – INFORMATION

Suite au dernier CCAS, Mme Michèle FAVRE D'ANNE fait un point sur les deux mutuelles communales proposées : Juste Mutuelle et la Mutuelle communale proposée par la Région. Concernant cette dernière mutuelle, le CCAS de Thônes dépendra de Radiance Mutuelle.

Il est proposé que Michèle FAVRE D'ANNE se renseigne sur les différences de tarifs entre les deux mutuelles.

DOSSIERS D'AIDES SOCIALES

1- Dossiers familiaux d'aide sociale du Conseil Départemental

Mme Michèle FAVRE D'ANNE informe les membres du CCAS des notifications de décision transmises par le Conseil Départemental concernant une demande d'hébergement pour une personne handicapée et une demande d'hébergement pour une personne âgée.

2- Demande de Mme Michèle FAVRE D'ANNE

Mme Michèle FAVRE D'ANNE informe le CCAS de la demande d'une administrée pour le paiement de sa facture d'électricité qui s'élève à 255,80€
Mme Michèle FAVRE D'ANNE propose que la somme soit prise sur sa délégation de secours.
AVIS FAVORABLE du Conseil d'Administration.

II. QUESTIONS DIVERSES

1. Les membres du CCAS s'interrogent sur un logement social aux Bleuets qui est inoccupé depuis le décès de son locataire, en 2018.
Il est indiqué qu'Halpades, le bailleur social, a été contacté à ce sujet et ce dernier a répondu qu'ils étaient toujours en attente du règlement de la succession pour pouvoir attribuer à nouveau ce logement.
2. Concernant le logement communal situé près de la Maison Paroissiale et du Multi accueil, Emilie ABRAHAMI directrice du Multi accueil souhaiterait qu'il puisse être proposé comme logement dans le cas d'un futur recrutement au sein de sa structure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h40.

La Secrétaire

Brigitte VULLIET



Le Maire-Président

Pierre BIBOLLET

